

COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL Syndicat Mixte Centre Ardèche
Le jeudi 27 juin 2019 à 18h00 à St SAUVEUR DE MONTAGUT, Salle d' Exposition

Etaient présents :

Jacques Merchat, Eliane Adrien, Jacky Chosson, Dominique Couturier, Martine Finiels, Nathalie Malet-Torres, Brigitte Morel, Patrick Priez, Alain Sallier, François Veyreinc, Michel Villemagne.

Excusés :

Jean-Paul Bernard, Véronique Chaize, Simon Chapus, Jean-Marie Foutry, Denis Serre.

Pouvoir :

Michel Gemo à Nathalie Malet Torres

Olivier Duhoo à Jacky Chosson

Jean Luc Boulon à Brigitte Morel

Jacques Merchat ouvre la séance.

Le quorum n'est pas atteint, 11 présents, le minimum étant de 16 membres.

Faute de quorum, le Comité Syndical est reporté.

Il est décidé que les débats auront lieu mais les votes ne seront faits qu'à titre consultatif pour être repris lors de la 2^e séance.

1. Informations et actualités

Jacques Merchat ouvre la séance.

Il rappelle les points d'avancement du SCoT.

- **CoPil SCoT du 13 juin**

Trois ateliers territoriaux se sont tenus sur trois semaines consécutives, Le Cheylard, Lamastre et Le Pouzin pour la CAPCA. *Les comptes-rendus sont en ligne sur le site <http://www.scot-centreardeche.fr>*

Les ateliers ont été animés et les approches différentes selon les territoires. Au final, des débats fructueux mais une représentativité différenciée.

Un CoPIL s'est ensuite tenu le 13 juin à St Sauveur de Montagut en présence des services de la DDT, Albert GRENIER, *Directeur*, Jérôme BOSCH *Chef de Service SUT* et Anne Sophie VERGNE *Chargée de mission Planification SUT*. Une présentation a été faite, sur le même type de présentation que pour les ateliers mais plus synthétique.

L'objectif de cette présentation à la DDT était de marquer la volonté des élus de construire, et non pas de subir, la construction de ce SCoT. Il est important que chaque bassin de vie trouve sa place, mais également chaque commune. Il est nécessaire de s'adapter aux contraintes fixées par le législateur mais le syndicat demande aussi que la spécificité du territoire soit préservée et reconnue.

In fine, le projet de PADD a été approuvé par les services de la DDT. D'autres rencontres auront lieu avec les services de l'Etat et les PPA.

Jacky Chosson constate qu'il y a eu peu d'échange avec les services de l'Etat et donc pas de remise en cause du projet. On a senti une approche plutôt sur la retenue.

Brigitte Morel précise que la place des bourgs centres a quand même été interrogée par les services de l'Etat à plusieurs reprises et notamment leur prise en compte.

Bénédicte Popin précise en effet que les services de l'Etat seront particulièrement vigilants à la traduction des orientations du PADD dans le DOO et notamment la répartition des habitants sur le territoire en cohérence avec l'armature définie.

Jacques Merchat reconnaît que les échanges avec la DDT auraient pu être plus nourris et plus critiques, mais le point positif de cette rencontre reste qu'il y a eu validation et surtout une forte cohésion des élus du bureau. Il précise que les élus du SyMCA ont besoin de l'accompagnement des services de l'Etat. Il y a un espace de liberté dans lequel on peut travailler et c'est aux élus de se l'approprier et de l'élargir un peu pour faire entendre les difficultés. Le résultat final du SCoT sera ce que les élus en feront.

Jacky Chosson précise qu'il y a besoin d'être solidaire dans le SCoT comme dans la construction de tous les documents d'urbanisme.

Martine Finiels constate que ce CoPIL était avant tout une réunion très diplomatique, une prise de contacts, et le plus dur commence maintenant dans la traduction réglementaire.

Nathalie Malet Torres signale que les enjeux autour de l'urbanisme sont bien connus. Le CoPIL était intéressant car il y a eu quitus dans cette réunion. Il s'agit également d'un travail de co-construction des salariés du SyMCA avec les salariés des services de l'Etat. Plus les élus seront nombreux à porter le projet du SCoT et tenir le discours dans le même sens, plus on aura les moyens de convaincre les partenaires du projet.

François Veyreinc confirme que l'essentiel a été l'échange avec les services de l'Etat. Pour autant, après lecture du compte rendu du Comité technique du 20 juin, il constate qu'il n'y a pas que les retours de l'Etat à prendre en compte. Chacun apporte des réflexions dans son domaine.

- **Calendrier 2^e semestre**

Bénédicte Popin revient sur le calendrier pour un faire un point avant l'été. Il est proposé par Jacques Merchat d'avoir un Comité Syndical associé à la Conférence des communes du 27 septembre, puisque il a été pris la décision de tenir un Comité Syndical par trimestre. Il s'agira du CS sans délibération, et cela évite de multiplier les réunions à l'automne.

Le 22 octobre, se tiendra une réunion avec toutes les Personnes Publiques Associées (PPA), le comité technique, qui se tient tous les mois, n'est constitué que d'une partie des PPA (les plus proches du territoire). Il est nécessaire à ce stade, avant le débat PADD, de réunir officiellement les PPA.

De plus, une réunion publique est prévue le 28 novembre. Elle est obligatoire et il s'agira d'un point d'étape important. Enfin, le premier débat PADD aura lieu lors du Comité Syndical du 12 décembre pour valider le projet politique. Il sera néanmoins nécessaire de faire un deuxième débat PADD après les élections (4 mois avant la date d'arrêt du SCoT) pour bien faire les allers-retours avec le DOO. Le PADD sera rédigé au cours de l'été.

Jacques Merchat insiste sur la prochaine étape : la conférence des communes du 27 septembre prochain qui aura aussi pour objectif d'associer des partenaires : la CCI, Emervillés par l'Ardèche....Il est important d'entendre leurs points de vue. La construction du SCoT s'appuie sur la vitalité du territoire, l'activité économique mais aussi agricole.

Bénédicte Popin précise l'organisation de la réunion et propose l'ordre du jour suivant :

17h-17h30 : accueil et expositions : les 4 ambitions du PADD seront présentées dans un format exposition,

17h30-18h : introduction et présentation rapide des 5 panneaux et de leur contenu qui constitue le PADD

18h-18h45 : présentation du SCoT du Pays d'Apt par le président du SCoT et questions/réponses de la salle.

Le SCoT du Pays d'Apt ne connaît pas exactement les mêmes problématiques que le Centre Ardèche (plus petit, dynamique démographique...) mais on retrouve des caractéristiques de SCoT rural notamment en ce qui concerne l'accès à l'emploi, le développement économique, la mobilité, manque d'accessibilité du territoire....

18h45-20h : une table ronde clôturera la soirée : sur l'économie et le développement local au regard de l'aménagement du territoire avec le SCoT Apt, la DDT, la CCI, Emerveillés par l'Ardèche, le SDEA animé par les élus du bureau.

Brigitte Morel insiste sur l'importance que les techniciens parlent aux élus afin qu'il n'y ait pas de décalage entre ce qui se dit et ce qui est finalement retenu. Certains élus ne se retrouvent pas dans ce qu'ils ont pu évoquer en atelier lors desquels il ne leur a pas été précisé que ce qu'ils proposaient n'était pas réalisable.

Martine Finiels répond qu'il faut donner du sens à ce qui peut être retenu, mais qu'il est essentiel également de laisser le temps d'expression, il ne faut pas contraindre, sinon les élus ne viendront plus. Il y a un temps pour l'expression puis un temps d'élaboration. C'est aux élus de donner du sens aux orientations débattues. Il faut faire attention à ne pas être contradictoire : dire que les communes ne viennent pas, et en même temps, ne pas les laisser s'exprimer....

Eliane Adrien confirme que dans les ateliers, des choses évoquées ne sont pas réalisables mais que les élus ne le savent pas forcément, ce qui peut être frustrant.

Dominique Couturier dit que la conférence des communes peut permettre également cette discussion.

Jacky Chosson n'a pas eu ce type de retour sur le territoire de Lamastre. Les gens qui sont venus aux ateliers savaient à quoi s'attendre. Le travail est fait par le bureau et il y aura toujours des frustrations et des mécontentements.

Nathalie Malet Torres ajoute qu'il n'a peut-être pas été suffisamment expliqué le rôle de l'atelier qui est un endroit d'échange. En aucun cas, le document final ne sera le reflet de l'ensemble des échanges. Les élus du bureau sont là pour entendre et répondre aux différentes questions et prendre les éléments qui remontent, mais tout ne sera pas intégré dans le SCoT. Elle précise que parfois des expressions ne sont pas le reflet d'un consensus et que des opinions marginales peuvent être exprimées.

Pour Jacques Merchat, l'objectif des ateliers est d'en retirer ce qui nous rassemble tous et qui fait la cohérence du projet.

Dominique Couturier précise qu'une restitution ne doit pas être dans un seul sens. Les élus qui ne se reconnaissent pas peuvent faire un mail au bureau et demander des précisions.

Pour François Veyreinc, le PADD doit être la synthèse de ce qui compose le territoire dans sa diversité. Lors des ateliers, certains territoires étaient peu représentés, le côté urbain notamment était souvent non représenté et le côté rural peut-être sur représenté. Hors le document doit représenter tout le monde.

- **Prospective calendrier SCoT**

J Merchat insiste sur le fait que le SCoT ne sera pas terminé une fois acté en 2021. Il reste beaucoup de travail ensuite.

Bénédicte Popin précise les différentes phases après l'approbation qui n'aura pas lieu avant 2021. Il y a une 1ère phase de mise en œuvre du projet (2022-2027) : suivi des indicateurs fixés dans le document, accompagnement des communes dans l'élaboration des documents d'urbanisme locaux, bilan à 6 ans obligatoire (*délibération pour continuité, modification ou révision*), production d'études locales...

La 2ème phase de mise en œuvre du SCoT conduira jusqu'en 2039 si pas de modification dans le périmètre (la modification du périmètre entraîne une mise en révision du document).

Il faut considérer à l'avenir le Syndicat Mixte comme un outil stratégique de pilotage des politiques locales de développement, au service des élus pour le territoire (communes et intercommunalités), à une échelle supra-communautaire.

- **SRADDET**

Bénédicte Popin informe sur l'arrêt du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires les 28 et 29 mars 2019. Institué par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), le SRADDET fusionne plusieurs documents dont les SRCAE et SRCE. Les SCoT (*les PLU en l'absence de SCoT*), les PDU et PCAET ainsi que les chartes des PNR ont obligation de prise en compte des objectifs et de compatibilité avec les règles générales.

Il faut retenir que le SRADDET Auvergne Rhône Alpes est peu prescriptif. Il insiste sur la subsidiarité avec les SCoT, qui ont la liberté de définir à leur échelle la majorité des orientations régionales (déjà contenues dans les documents préalables SRCE par exemple). Néanmoins, les territoires ruraux sont très peu présents dans les orientations (Ardèche, mais également la Drôme).

Nathalie Malet Torres considère que le fait que le SRADDET ne soit pas directif est une très bonne nouvelle pour le territoire.

2. DELIBERATIONS

- Renouvellement du contrat de travail du chargé de mission SCoT, Valentin Rabier

Le contrat de travail d'un chargé de mission du Schéma de Cohérence Territoriale du SyMCA arrivera à échéance le 31 décembre 2019.

Le Président propose de renouveler le contrat de travail de l'agent pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Le chargé de mission SCoT participe à l'élaboration du projet du SCoT à l'échelle du territoire Centre Ardèche et au suivi de sa mise en œuvre.

Missions générales :

- Appui à la rédaction du SCOT : diagnostic/EIE, PADD et DOO
- Apporter un appui à l'équipe pour l'expertise en environnement /urbanisme / paysage/ foncier.
- Faire de la veille par rapport aux SCoT nationaux / Fédération des SCOT
- Assurer l'animation de la démarche SCoT auprès des partenaires du territoire
- Participer au Comité de Pilotage politique du SCoT

Volet Environnement :

- Réaliser l'Etat Initial de l'Environnement
- S'assurer de la prise en compte des enjeux environnementaux dans les phases PADD et DOO.
- S'assurer de la prise en compte de la « Trame Verte et Bleue » dans l'élaboration du projet SCoT
- Participer et animer le Comité Technique constitué de l'ensemble des partenaires du SCoT Centre Ardèche sur le volet environnement /énergie /paysage /foncier

Volet Urbanisme :

- Accompagner et conseiller les communes et/ou leurs groupements dans l'élaboration, la révision ou la modification de leurs documents d'urbanisme (PLU, cartes communales) ;
- Suivre les documents d'urbanisme pour s'assurer de leur compatibilité avec le futur SCoT: analyse technique et rédaction des avis requis
- Participe et anime la commission urbanisme du syndicat et maintien d'une veille juridique en matière d'urbanisme

- Participer aux démarches Leader urbanisme avec Ardèche3 en lien avec le SCoT Ardèche Méridional et le PNR,

Volet Communication et concertation

- Mettre en place des outils de communication et de concertation autour du projet SCoT,
- Rédiger en lien avec l'équipe la lettre Info SCOT,
- Alimenter le site Internet

Volet cartographie :

- Réaliser les cartes des différents documents (diagnostic et EIE) et en particulier les cartes réglementaires (DOO)
- Structurer un SIG pour le syndicat dans l'objectif du suivi de la mise en œuvre (indicateurs cartographiques)

Jacques Merchat évoque le parcours de Valentin Rabier qui est en poste depuis le 3 janvier 2017 au syndicat mixte. Actuellement, il suit une formation diplômante sur la cartographie, et il est donc à présent important que Valentin s'empare de ce volet. L'échéance du SCoT ne s'arrête pas au fait qu'il soit arrêté, il s'en suit une partie opérationnelle ainsi que de l'animation en particulier auprès des communes pour les PLU et des intercommunalités. Il s'agira peut-être même d'élargir l'équipe. Le président propose donc ce soir une prolongation d'une durée de trois ans pour le chargé de mission SCoT

Martine Finiels précise qu'elle apprécie son professionnalisme depuis son recrutement.

Michel Villemagne demande si les postes de contractuel sous soumis à l'avancement d'échelon comme pour les titulaires.

Christine Maisonneuve précise que, a priori, ce ne sont pas les mêmes statuts et que l'avancement est laissé à l'appréciation des élus au moment du renouvellement du contrat.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical décident :

- d'accéder à la proposition du Président ;
- de renouveler à compter du 1^{er} janvier 2020, le poste de chargé de mission du Schéma de Cohérence Territoriale, par référence au grade d'attaché territorial pour une durée hebdomadaire de 35 heures ;
- d'autoriser le Président à signer le contrat de travail pour une durée de 3 ans, en l'application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26 janvier 84, modifiée par la loi 2012-347 du 12 mars 2012, la rémunération étant basée sur la grille indiciaire de référence au grade d'attaché territorial ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges s'y rapportant au budget principal du Syndicat mixte aux articles et chapitres prévus à cet effet.

✓ ***Avis consultatif : vote à l'unanimité***

- Attribution chèques cadeaux Kadéos aux membres du personnel du SyMCA.

Jacques Merchat Président informe les membres du Comité Syndical que des chèques Kadeos sont attribués aux agents du Syndicat depuis quelques années

Il convient cependant de proposer de reprendre une délibération afin d'actualiser cette attribution de cet avantage aux agents en poste au syndicat.

Cet avantage bénéficierait aux titulaires, stagiaires et non-titulaires, quel que soit le grade, afin de leur offrir un avantage non fiscalisé. Après recherche et consultation des offres sur le marché, il a été choisi de proposer l'attribution de titre « Kadeos Edenred ». Il s'agit de chèques cadeaux multi-enseignes qui permettront à chaque bénéficiaire de dépenser ses chèques cadeaux où qu'il soit : enseignes nationales ou bien de nombreux magasins locaux indépendants. La valeur faciale du ticket Horizon va de 10 à 200 euros. Il a une validité de 12 mois à compter de la date d'émission. Il n'est pas nominatif et peut se présenter sous forme de carnets de différentes valeurs, au choix du décideur. Il est proposé de repartir sur ce même principe.

Le Président propose d'attribuer un montant annuel maximum de 300 € par agent, en deux versements, en milieu d'année et fin d'année. Les montants seront proratisés en fonction du temps de travail de l'agent.

Le règlement de ces chèques figurera au compte 6232, fêtes et cérémonies. La dépense sera inscrite au budget principal. Le coût supplémentaire à imputer au SMEOV, en plus de la valeur des Tickets Horizon, sera de 3% pour un montant annuel inférieur à 3 000 €, et de 2% pour une commande se situant entre 3 001 et 10 000 €.

Le montant de ces chèques a été prévu dans les budgets chaque année.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical :

- Approuve la proposition du Président de mettre en place des chèques cadeaux « Ticket Kadeos » pour l'ensemble du personnel
- Autorise la mise en place de ces chèques cadeaux deux fois par année civile, juin et décembre.

Régularisation de la situation

- ✓ ***Avis consultatif : vote à l'unanimité***

3. Questions diverses

- Contrôle Leader du 29 et 30 avril 2019 dans les locaux du SyMCA

Présentation par Alain Sallier :

La situation des dossiers Leader reste très compliqué jusqu'à l'aboutissement de l'émission des arrêtés et ensuite du paiement des dossiers par l'ASP.

Le pilotage est fait par la Région et ensuite c'est l'ASP qui est l'organisme payeur et qui a un double rôle : paiement et contrôle.

Par « manque de chance », le seul territoire qui a proposé des dossiers en paiement en début d'année a été le GAL Ardèche3. Du coup, comme il n'y avait que des dossiers de notre territoire, un grand nombre de dossiers ont été mis en contrôle. Donc, la présentation des dossiers à l'ASP a été suspendue par le GAL Ardèche3 pour se retrouver dans un plus grand ensemble. Il avait été donné priorités aux porteurs de projet les plus fragiles financièrement, et ils ont été pratiquement tous contrôlés...

Ce qui nous concerne là est un dossier SyMCA en tant que maître d'ouvrage : « Emergence et accompagnement des projets agricoles et sylvicoles 2016 ». La contrôlease est restée 2 jours au château pour épulcher plusieurs documents (des éléments comptables et des éléments plus techniques concernant le dossier, éléments laissés par la chargée de mission à son départ du Syndicat).

Il en ressort une diminution de subvention accordée au regard du temps de travail qui s'explique du fait que le temps passé pour le suivi du temps Leader n'est pas comptabilisé pour le calcul des subventions

(tenu agenda, ect..), ce qui n'était visiblement pas prévu au départ. Il est estimé à une demi-heure à une heure par jour pour chaque agent. Pour ce dossier, le contrôle à conduit à retirer 53.5 h sur les 250 heures (soit environ 1500€ de moins sur les 7000€ attendus).

Christine Maisonneuve a passé environ une journée dédiée à ce contrôle : préparation des pièces en amont, contrôle et retour sur le contrôle. Il y a d'autres contrôles qui vont avoir lieu chez nos voisins (et partenaire Ardèche3) du Pays Ardèche Méridionale. Christine Maisonneuve a fait un retour au PNR Elisa et au Pays AM pour les alerter sur la tenue des contrôles et le fait que les subventions seront sans doute revues à la baisse.

La séance se clôture.

La date du prochain comité syndical : 27 septembre 2019 – Conférence des Communes

Jacques Merchat remercie l'ensemble des élus de leur présence et lève la séance.

Report de séance :

Faute de quorum le 27 juin 2019 à St Sauveur de Montagut, **le Comité Syndical a été reporté au 2 juillet 2019 à St Laurent du Pape.**

Le quorum n'est donc plus requis pour cette séance.

Le Président soumet l'ensemble des délibérations au vote. **Elles sont adoptées à l'unanimité.**